



UNION DES FORCES DEMOCRATIQUES RWANDAISES  
(UFDR)

[www.ufdr.org](http://www.ufdr.org)

[ufdrwanda@yahoo.fr](mailto:ufdrwanda@yahoo.fr)

UNION OF RWANDESE DEMOCRATIC FORCES  
PR MOLENBEEK 5 - 1080 BRUXELLES-BELGIQUE  
Tél. & Fax : (0033) 4 78 39 68 22 et (0031) 1 80 63 38 22

## LES CONFLITS DANS LA REGIONS DES GRANDS LACS D'AFRIQUE

### *Origine et propositions de solutions*

*Par*

**Victoire Umuhoza Ingabire**

*Présidente de l'Union des Forces Démocratiques Rwandaises*

### **1. Introduction.**

La situation des guerres chroniques dans la Région des Grands Lacs de l'Afrique Centrale est liée à l'usurpation du pouvoir du peuple par de groupuscules des gens qui gouvernent par la force des fusils en s'appuyant sur des armées à dominance mono-ethnique.

L'UFDR, a réaffirmé à maintes reprises que la crise rwandaise, la question des réfugiés en particulier et la persistance des différentes formes de rébellions qui en découlent doivent être placées dans un contexte plus large embrassant des alliances ethniques et politiques des régimes dictatoriaux de l'Afrique Centrale. Feindre ne pas voir l'interpénétration des crises rwandaise, burundaise, congolaise et ougandaise serait enfoncer des portes ouvertes, passer à côté des vrais problèmes et pratiquer la politique de l'autruche. Le conflit qui ravage la RDC depuis bientôt 7 ans est incontestablement le prolongement du conflit inter-rwandais qui a éclaté en octobre 1990 et qui a débouché sur les violations graves du droit humanitaire, les crimes contre l'humanité et le génocide de 1994.

L'agression de la RDC ne doit pas être imputé au peuple rwandais, mais à la clique militaro-ethniste dirigée par Kagame et qui constitue un maillon de la mafia internationale pour piller la RDC. Nous demandons pardons au peuple congolais pour tous les torts que lui cause la dictature de Kagame.

### **2. La nature de la crise politique rwandaise.**

Bien que la question ethnique reste une réalité politique, l'UFDR estime que c'est surtout la logique tragique de la manipulation ethnique à des fins politiques par différentes oligarchies politiques et militaires qu'il faut éradiquer. Réduire la tragédie rwandaise à une rivalité entre la majorité numérique Hutu et la minorité numérique Tutsi, c'est faire cas de confiance naïve de l'homogénéité politique supposée des Hutus ou des Tutsis. En réalité, l'ethnisme et le régionalisme ne sont pas un produit fatal de l'histoire du Rwanda. Ils sont le résultat des luttes pour le pouvoir entre certaines élites cupides dont la stratégie consiste souvent à «diviser pour régner» en instrumentalisant l'appartenance ethnique et/ou régionale des Rwandais. Comment dans ces conditions mettre en place un système politique, social et économique qui empêchera notre société de se désintégrer définitivement par des affrontements meurtriers sans fin, tel est le souci de l'UFDR.

Le régime actuel dominé par le FPR n'a pas su tirer les leçons du passé dramatique lointain et récent du pays en vue d'une reconstitution effective du tissu social tant déchiré. La gestion politique actuelle du pays se caractérise essentiellement par des opérations folkloriques hautement médiatisées n'ayant qu'un

impact tout relatif sur la vie des masses populaires. Malgré les apparences que les dirigeants du FPR s'efforcent de faire accepter, la situation sociale et politique du pays reste préoccupante. Depuis l'installation du FPR à Kigali, les rennes du pouvoir ont été réquisitionnés par les extrémistes de ce Front qui se sont illustrés par des violations graves et répétées des droits humains. Le régime du FPR a complètement fermé l'espace politique et ne tolère aucune sensibilité politique différente, de quelque bord que ce soit, qui ne lui soit pas inféodée. Le FPR, en se confondant avec l'Etat, a confiné tous les citoyens à une idéologie unique. Il va jusqu'à imposer les leaders et le règlement d'ordre intérieur aux autres partis.

Le Rwanda se retrouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Le schéma qui avait conduit à la guerre de 1990 risque, si l'on y prend garde, de se répéter. On se souvient pertinemment comment la guerre d'octobre 1990 avait rapidement dégénéré dans une tragédie dont les conséquences ont vite débordé nos frontières. L'abandon de la communauté internationale en avril 1994 a créé une situation extrême qui a favorisé des massacres et des crimes d'une ampleur sans précédent aussi bien au Rwanda qu'en République démocratique du Congo. Il faut absolument prévenir toute évolution politique ou militaire susceptible d'évoluer vers des catastrophes similaires à celles de ces dernières années en s'assurant d'une solution globale et définitive au lourd contentieux inter-rwandais jusqu'ici non résolu. La Communauté internationale doit peser de tout son poids en faveur d'une solution sérieuse afin de stabiliser l'Afrique des Grands Lacs.

Le spectre d'un nouveau génocide contre les Tutsi constamment entretenu par le régime de Kigali ne vise qu'à asseoir sa dictature au Rwanda et à justifier ses velléités hégémoniques et expansionnistes dans les Grands Lacs. Le général Paul Kagame et le haut commandement de l'armée s'en servent pour rester au pouvoir et pour prolonger leur enrichissement personnel, l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses congolaises. Il s'agit aussi, au moment où la responsabilité personnelle de Paul Kagame et le rôle de l'APR dans la tragédie rwandaise et dans l'extermination du peuple congolais deviennent de plus en plus évidents, de semer la confusion et d'entraver le cours normal de la justice.

Le régime de Kagame exploite à ses propres fins politiques le génocide des Tutsis, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et autres malheurs qui ont endeillé tout le peuple Rwandais. Il justifie les violations des principes démocratiques et les limitations des libertés civiles et politiques des citoyens universellement reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que d'autres instruments relatifs aux droits humains ratifiés par le Rwanda, par la lutte contre l'idéologie du génocide et l'éradication des divisions ethniques et régionales. Les prétendus garde-fous introduits dans le texte constitutionnel pour éviter toute résurgence future du radicalisme ethnique consacrent le statu quo du régime FPR et briment la liberté d'expression, la liberté d'association et le fonctionnement normal des partis politiques. C'est ce que souligne si bien la déclaration de la FIDH : "<http://www.fidh.org/communiq/2003/rw0406f.htm> RWANDA :Quelle réconciliation nationale sans pluralisme démocratique ? " Paris, le 4 juin 2003.

Lundi le 26 mai 2003, les Rwandais de l'intérieur du pays, terrorisés par le régime dictatorial du Front patriotique Rwandais (FPR) qui les massacre, les emprisonne ou confisque leurs biens et propriétés s'ils n'obtempèrent pas à ses injonctions, ont été massivement contraints de se présenter aux urnes à l'appel de M. Paul Kagame. Pour s'éviter de graves représailles, ils n'ont eu d'autre choix que d'approuver la nouvelle Constitution antidémocratique et libéricide élaborée sur mesure du dictateur.

Comme tous les peuples qui vivent sous des régimes totalitaires, le peuple rwandais est traumatisé par la terreur, la répression continue et des massacres de masse de la part du pouvoir. La majorité des électeurs et électrices qui se sont présentés aux urnes n'ont jamais vu ni lu le texte de la Constitution et n'en connaissent aucun article, d'autant plus que la plupart sont analphabètes. Il n'y a pas eu une véritable campagne référendaire, pas de véritable débat sur le contenu de la Constitution parce que le FPR a interdit toute activité des autres partis politiques depuis son accession au pouvoir sauf les réunions de leurs bureaux politiques. Cela a figé le jeu politique en coupant les dirigeants des autres partis politiques de leur base et a permis au FPR de les phagocyter pour en faire ses propres partis

satellites. Les membres des bureaux politiques ou autres qui ont résisté à cette infiltration et récupération de leurs partis par le FPR ont été soit tués, emprisonnés ou contraints à l'exil

La décision du régime Kagame de dissoudre le parti MDR, membre de la coalition gouvernementale depuis 1994 et injustement accusé d'idéologie génocidaire et de divisionnisme, s'inscrit dans la même stratégie du FPR d'exploiter à des fins politiques les malheurs qui ont endeuillé le peuple rwandais, en vue de perpétuer sa mainmise sur les institutions de l'Etat. Le FPR a peur des élections libres et transparentes car ses crimes restent impunis, et ainsi il veut garantir l'impunité des présumés criminels au sein de son régime. En effet, ces derniers ont peur de faire face à la justice, en cas de perte du pouvoir par le FPR, pour des crimes contre la paix et contre l'humanité, crimes de guerre et génocide impunis qu'ils ont commis au Rwanda depuis 1990 et en République Démocratique du Congo depuis 1996.

Pour assurer l'impunité à ses propres criminels de guerre présumés et pour mieux asseoir son régime totalitaire, il a joué et joue à fond sur les sentiments de culpabilité de certains membres de la Communauté Internationale pour leur incapacité à prévenir le génocide contre les Tutsis, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis au Rwanda en 1994. La Communauté Internationale ne doit pas continuer à se faire leurrer par le régime Kagame. En effet, en annonçant les élections présidentielle et législative pour le mois d'août et septembre, Kagame a pris tout le monde de court, notamment les bailleurs de fonds auxquels il avait toujours promis de tenir des élections au moins six mois après le référendum. Or, deux mois avant la tenue de ces élections, la loi sur les partis et la loi électorale ne sont pas encore publiées! Kagame n'a pas raccourci la période de la tenue des élections parce qu'il a hâte de rétablir le peuple dans sa souveraineté en remettant le pouvoir qu'il usurpe depuis 9 ans, mais c'est plutôt une manière d'empêcher l'opposition d'y participer.

L'UFDR, comme la Concertation Permanente de l'Opposition Démocratique Rwandaise (CPODR) dont elle est membre, a fermement pris l'engagement solennel de mener ses activités politiques à l'intérieur du Rwanda et de participer aux élections, aussitôt que les conditions nécessaires seraient réunies. Il s'agit principalement de garanties de sécurité politique et juridique : la reconnaissance légale du pluralisme politique et de l'opposition, le droit à la liberté de réunions pacifiques sur tout le territoire rwandais, la libération de tous les prisonniers politiques et d'opinion.

Contrairement à ceux qui croient au credo du FPR laissant croire que suite au génocide, les rwandais ne seraient pas prêts pour la démocratie, le Rwanda a besoin d'être démocratisé et le peuple rwandais est assez mûr pour pouvoir adhérer à un parti politique qui défend ses idées d'une façon satisfaisante, de même qu'il est capable de choisir librement les dirigeants de son pays. Ceux qui croient que les élections libres au Rwanda ne peuvent être que numériques, sont ceux qui restent otages du mensonge du FPR car sans la participation de l'opposition à l'éducation civique, le FPR ne pourra jamais réussir la réconciliation nationale, préalable incontournable pour la stabilité du Rwanda. Cette exclusion d'autres forces politiques ne leur laissera à terme aucune autre alternative que de combattre ce régime par tous les moyens légitimes tel que le reconnaît la déclaration universelle des droits de l'homme. Ayant une responsabilité politique et voir même matérielle dans le génocide rwandais tel que l'ont prouvé plusieurs rapports de l'ONU, le FPR, qui a massacré plusieurs centaines de milliers de sa population, n'a ni l'autorité morale ni politique de réconcilier le peuple rwandais.

Si la communauté internationale continue de soutenir Mr Paul Kagame dans sa fuite en avant et apporte des appuis aux élections en vue, elle se rendra complice de la consécration du statu quo. Ceci ne fera que frustrer davantage les citoyens rwandais dans leurs revendications démocratiques légitimes et de renforcer le régime dans ses options antidémocratiques. Ce qui ne contribuerait qu'à aggraver une situation déjà explosive à l'intérieur du pays et compromettrait sérieusement le processus de paix dans la région.

### **3. Propositions pour mettre fin aux conflits dans les pays des Grands Lacs d'Afrique.**

Tout en reconnaissant l'accord de Pretoria entre Kigali et Kinshasa , celui de Luanda entre Kinshasa et Kampala, ainsi que l'Accord d'Arusha pour le Burundi soient des étapes importantes dans la tentative de trouver la paix dans la sous-région, ils restent néanmoins très incomplets et ne peuvent atteindre les résultats attendus sans que la crise rwandaise soit simultanément résolue. On ne peut pas être intransigeant avec le régime congolais et demander la démocratisation de la RDC en tolérant parallèlement les régimes dictatoriaux qui ont envahi ce pays. La problématique de la paix et de la sécurité dans les pays des Grands Lacs ne pourra être résolue sans que tous les protagonistes du Rwanda, du Burundi, de l' Ouganda et de la RDC ne participent autour d'une même table à la recherche de cette solution.

L'opposition rwandaise réitère sa conviction que la paix et la sécurité de la région ne dépendent pas seulement du désarmement et du rapatriement des membres de l'opposition armée, mais surtout d'une solution politique globale. A cet effet, l'opposition rwandaise réunie au sein de la CPODR a déjà déclaré soutenir la tenue de la conférence internationale sur la paix dans la région des Grands Lacs sous l'égide de l'ONU, de L'Union Européenne et de l' Union Africaine. Seulement cette conférence ne doit pas être un forum inter-Nations, regroupant les délégués des régimes dictatoriaux qui sont à l'origine de cette crise. Chaque gouvernement et les groupes qui lui sont opposés, qu'ils soient armés ou pas, de toutes tendances et sensibilités politiques, de l'intérieur comme ceux de la diaspora, de la société civile et des représentants des confessions religieuses doivent définir ensemble les meilleures voies pour résoudre les différends qui les opposent.

Cette conférence pourrait déboucher sur l'adoption du pacte de stabilité dans la région des Grands Lacs concernant notamment la promotion de la démocratie et des droits Universels de la personne humaine, le respect et le renforcement de la justice préalables à la paix et la sécurité durables sans lesquelles tout effort de reconstruction et de développement économique serait voué à l'échec. Les mesures d'accompagnement à l'exemple du Burundi devraient être prises, notamment le déploiement des forces internationales pour assurer la mise en place des préalables indispensables pour l'instauration d'un Etat de droit et de la démocratie pluraliste.

Plutôt que de continuer à jouer la politique de l'autruche et penser résoudre le problème en faisant la course aux armements, il faut cultiver l'esprit de tolérance préalable au dialogue et à la réconciliation. C'est à ces conditions que sera rétablie la démocratie qui permettra aux citoyens de choisir souverainement leurs gouvernants et de décider eux-mêmes quel type de gestion du pouvoir leur convient. Seule la confrontation d'idées peut permettre la recherche de solutions adaptées aux exigences de notre temps et à la conjoncture politique actuelle de notre pays. Il faut un programme qui offre des garanties aux différentes composantes de la société de chaque pays pour que chacune se sente sécurisée et rassurée dans le cheminement du processus d'instauration d'une véritable démocratie pluraliste.

Ce processus doit aboutir à un renouveau démocratique d'un peuple réconcilié dans chaque pays où la citoyenneté est une réalité dans les institutions et dans tous les secteurs de la vie du pays, et où les gens se reconnaissent d'abord autour des idées politiques qu'ils partagent et non sur base de l'ethnicité et/ou de la région. Autrement il n'y aura jamais de paix, car si on écrase une rébellion aujourd'hui, le lendemain il en naîtra une autre et ainsi de suite jusqu'à ce que l'Etat de droit soit rétabli et la souveraineté du peuple récupérée. En refusant le dialogue en paix, on accrédite la thèse selon laquelle aucune négociation n'est possible sans qu'on y soit contraint par les armes. Faut-il penser que la diplomatie préventive reste une notion théorique vide de contenu ?

Pour restaurer la paix durable dans les Grands Lacs, un dialogue inter-rwandais hautement inclusif est nécessaire afin de remplacer le régime dictatorial et inhumain actuel mis en place par le FPR par des institutions démocratiques authentiques. Ce dialogue est indispensable pour mettre fin à l'état d'exception que le FPR veut maintenir en continuant à museler l'opposition et en procédant à une parodie de processus électoral démocratique où le FPR est le seul à faire campagne et où l'opposition est absente. L'opposition rwandaise considère la voie du dialogue comme le seul cadre approprié pour réconcilier le peuple rwandais, pour garantir le respect des droits et des libertés de la personne humaine

au Rwanda et sortir ainsi du cercle infernal de l'exclusion et de la violence en permettant à toutes les couches de la population de s'exprimer sur les problèmes majeurs de la société rwandaise et de prendre part à la définition de l'avenir institutionnel du pays. Ce dialogue doit, pour réussir, se dérouler dans des conditions propices à un débat libre et contradictoire.

L'opposition rwandaise a en effet la ferme conviction que la paix dans la sous-région restera menacée tant qu'une solution appropriée au très lourd contentieux inter-rwandais ne sera pas trouvée, car c'est le Rwanda qui constitue le principal foyer de l'incendie qui ravage actuellement la région des Grands Lacs. Une solution uniquement limitée à la RDC telle qu'on veut l'imposer actuellement ne sera que partielle et passagère. L'on aura traité les symptômes et non la maladie. Une solution globale s'impose en connaissant notamment les particularités de chaque pays avec son peuple, et en invitant chaque régime à reconnaître son opposition et à négocier avec elle sans déburs.

Fait à Amsterdam le 14 juin 2003